



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Disponibilité des urgences pédiatriques à l'hôpital public

Question écrite n° 42536

Texte de la question

M. Bastien Lachaud alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la disponibilité des urgences pédiatriques à l'hôpital public. En novembre 2019, une tribune de plus de 2 000 soignants en pédiatrie a alerté sur le cas spécifique des soins pédiatriques, au sein d'un hôpital public déjà dévasté par le manque de moyens humains et financiers. À la lumière de la crise actuelle du coronavirus, on doit prendre conscience du manque de moyens général de l'hôpital public et de la nécessité que celui-ci puisse fonctionner correctement en temps normal, pour pouvoir faire face en temps de crise sanitaire. Car, bien avant que cette crise spécifique n'advienne en France, l'insuffisance des moyens a conduit à des situations difficiles pour les enfants hospitalisés. La grève des personnels soignants pendant des mois à la fin de l'année 2019 avait déjà dénoncé la crise de l'hôpital. Les soins pédiatriques sont exposés au paradoxe d'avoir une technique de pointe, ainsi que des capacités techniques inédites pour soigner, avec l'impossibilité de la mettre en œuvre, faute de lits suffisants et faute de personnels. La logique de rentabilité assignée à l'hôpital conduit à ne pas pouvoir soigner ceux que pourtant on saurait soigner, à mettre en danger des patients, y compris des enfants et les nouveau-nés. Il est impossible de mieux soigner davantage de personnes avec moins de moyens. Cette logique comptable est contradictoire avec l'objectif de bien soigner les personnes malades et particulièrement les enfants. « Nous assistons à une aggravation de la désertification des ressources médicales et paramédicales pédiatriques y compris dans des hôpitaux emblématiques de la médecine pédiatrique. Cela se traduit par des centaines de lits fermés en pédiatrie, par manque de personnel soignant, mais aussi par réduction programmée et anticipée de longue date par l'administration » disaient déjà les personnels soignants dans leur tribune de 2019. Cette situation a des conséquences intolérables : les soignants sont contraints de devoir choisir entre les patients malades, choisir quelle opération pourtant indispensable différer faute de place pour les opérations urgentes, choisir de transférer des patients pourtant fragiles loin de chez eux, loin du domicile de leurs parents, faute de pouvoir les accueillir sur place, ou de les garder sur place, mais dans un service non adapté à la pathologie ou à l'âge du patient. Les situations sont gérées au téléphone et en urgence. Ainsi, le service de neuropédiatrie à l'hôpital parisien Necker a refusé, faute de place, 35 enfants et celui de la réanimation 69, au mois de novembre 2019. La covid-19 est encore d'actualité. Et les maladies automnales et hivernales qui avaient quasiment disparu en 2020 du fait des confinements et du respect strict des gestes barrières reviennent vivement à présent. Les services d'urgences pédiatriques sont donc très sollicités. Les collectifs médicaux tirent le signal d'alarme face à une situation préoccupante en pédiatrie, où, selon la presse, « des enfants en situation d'urgence ne peuvent plus être pris en charge par les services compétents ». Fin octobre 2021, au centre hospitalier universitaire Bicêtre, 10 lits sur 24 sont fermés, 25 hospitalisations qui étaient programmées depuis plusieurs mois ont dû être annulées. Cinq enfants en situation d'urgence vitale n'ont pas pu être accueillis. Les conséquences sont terribles : des enfants perdent des chances de guérison, l'inquiétude pour les parents est accrue du fait d'une hospitalisation retardée ou loin du domicile. Les personnels confrontés à ces situations subissent une charge mentale et une responsabilité accrue et doivent prendre des décisions terribles mettant en jeu la santé des enfants, qui n'auraient pas à être prises s'il y avait des moyens techniques et humains suffisants. Ces conditions de travail particulièrement difficiles dissuadent les personnels de rester, ce qui amplifie le phénomène de pénurie et de mal-être au travail. Dans la semaine du 11 au 17 octobre 2021, 2 377 enfants de moins de deux ans ont été vus aux urgences. Ces chiffres traduisent une situation alarmante ; la gestion catastrophique dans les hôpitaux n'est

pas un nouveau sujet. *A contrario*, ce sujet occupe la sphère publique et politique depuis des années et seule une prise en main réelle peut éradiquer cette errance. Aussi, il voudrait donc savoir ce qu'il compte faire pour résoudre d'urgence la question de la disponibilité des urgences pédiatriques à l'approche de l'hiver. Il souhaite plus avant savoir quelle planification de long terme est prévue pour endiguer cette pénurie de moyens et faire en sorte que tous les enfants dont l'état de santé nécessite un passage aux urgences pédiatriques puissent bénéficier d'un accueil approprié immédiat et à proximité du lieu de résidence.

Données clés

Auteur : [M. Bastien Lachaud](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42536

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 novembre 2021](#), page 8252

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)